

POLITIQUE MINISTÉRIELLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

et ses organismes :

Régie des assurances agricoles du Québec

Société de financement agricole

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole

Société québécoise d'initiatives agroalimentaires

La politique ministérielle de développement durable constitue l'engagement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au développement d'une industrie bioalimentaire déterminée à produire des aliments sains et nutritifs, compétitive, respectueuse des ressources et de l'environnement et en harmonie avec les gens et les diverses activités du territoire. Cette politique a été élaborée à partir du travail exceptionnel accompli par tous les partenaires lors du Forum sur le développement durable, tenu à Saint-Hyacinthe en février 1994. Cet événement a permis à une quarantaine d'organisations provenant de milieux diversifiés d'établir des consensus sur un grand nombre de voies d'action en matière de développement durable.

TABLE DES MATIÈRES

UN ÉQUILIBRE À ÉTABLIR

1. ENJEUX DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1 Produire des aliments sains et nutritifs

1.2 Soutenir la compétitivité du secteur bioalimentaire

1.3 Sauvegarder l'environnement et les ressources naturelles

1.4 Travailler à une cohabitation harmonieuse des personnes et activités

2. CONTEXTE INTERNATIONAL

3. ÉTAT DE LA SITUATION

3.1 En agroalimentaire

3.2 En pêches et aquiculture commerciales

4. ORIENTATIONS

4.1 Les consensus du Forum sur le développement durable

4.2 Une exigence : la mobilisation

5. PLAN D'ACTION

5.1 L'adaptation des entreprises

5.2 La promotion de stratégies collectives

5.3 La révision des politiques

5.4 L'amélioration des connaissances et des technologies

5.5 L'accessibilité de l'information

6. MISE EN OEUVRE ET SUIVI

7. CONCLUSION

UN ÉQUILIBRE À ÉTABLIR

Depuis plusieurs décennies, le développement du secteur bioalimentaire québécois a surtout répondu

à des impératifs d'ordre économique, ce qui a mené les entreprises vers une plus grande spécialisation. Comme dans les autres pays industrialisés, ce mouvement axé vers une plus grande efficacité économique a créé un déséquilibre entre les aspects économique, environnemental et social qui pouvait remettre en cause la pérennité du secteur.

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), créée par les Nations Unies en 1986, a mis en évidence la nécessité de cet équilibre et popularisé le concept du " développement durable ". Cette nécessité a même été reconnue lors des récents accords internationaux qui incitent les pays industrialisés à prendre en compte les facteurs environnementaux et sociaux dans leurs politiques, particulièrement celles touchant l'agriculture et les pêches.

Dans ce contexte, le secteur bioalimentaire québécois se doit de relever ce défi de taille consistant à établir un équilibre entre la production d'aliments sains et nutritifs, la compétitivité du secteur, la conservation des ressources et une cohabitation harmonieuse sur le territoire. La politique ministérielle de développement durable s'inscrit donc dans cette tendance et affiche la ferme volonté du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et des organismes relevant du ministre de faire du développement durable l'une de leurs grandes priorités. De même, elle invite l'ensemble des partenaires à se mobiliser et à faire du développement durable la carte gagnante du secteur bioalimentaire.

1. ENJEUX DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE DE DÉVELOPPEMENT

DURABLE

Le Québec a tout avantage à adapter ses politiques et programmes en y intégrant les quatre grandes préoccupations que sont la production d'aliments sains et nutritifs, la compétitivité du secteur, la sauvegarde de l'environnement et des ressources naturelles et la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

1.1 PRODUIRE DES ALIMENTS SAINS ET NUTRITIFS

La vocation première du secteur bioalimentaire demeure et demeurera toujours de nourrir la population et il est important que les produits offerts répondent aux attentes des consommateurs et consommatrices.

En effet, ces derniers sont de plus en plus sensibles aux aspects sanitaires et nutritifs des aliments. Ils s'interrogent sur la répercussion que les résidus de pesticides et de médicaments peuvent avoir sur leur santé. Plusieurs demeurent très prudents devant l'introduction de certaines biotechnologies qui modifient le fonctionnement de la nature. Depuis un certain nombre d'années, les consommateurs et consommatrices accordent plus d'attention à leur santé, à leur alimentation et à la qualité de l'environnement. En ce sens, les consommateurs d'ici et d'ailleurs sont de plus en plus critiques envers l'origine et les méthodes de production de ce qu'ils boivent ou mangent.

1.2 SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Le développement durable représente un choix stratégique pour le secteur bioalimentaire québécois parce qu'il constitue pour les entreprises un facteur de compétitivité basé sur trois aspects : la pérennité du secteur, la réduction des coûts et un meilleur accès aux marchés. Au Québec, le défi est de faire en sorte que le concept du développement durable se concrétise dans un avantage comparatif des produits bioalimentaires sur les marchés.

Le développement durable est intimement lié à la viabilité à long terme du secteur bioalimentaire puisqu'il est basé sur la conservation des ressources naturelles, qui en constituent les intrants essentiels. En effet, pour maintenir ou augmenter sa capacité concurrentielle, le secteur doit nécessairement disposer de ressources sol, eau et halieutiques de qualité, en quantités suffisantes.

Une gestion intégrée des ressources pourrait également entraîner des économies à court terme pour les entreprises et la société, par la réduction de diverses formes de gaspillage des ressources comme la surfertilisation, l'érosion des sols, la sous-utilisation des fumiers, le rejet de sous-produits, la mauvaise utilisation des pesticides, la surconsommation d'énergie et le suremballage.

L'intérêt grandissant de la société envers les questions environnementales continuera sûrement d'exercer des contraintes et des pressions de plus en plus fortes sur les entreprises. En effet, les consommatrices et consommateurs seront de plus en plus exigeants, tant au regard de l'innocuité des aliments que de l'impact des processus de production sur l'environnement.

Sous cet angle, le développement durable apparaît maintenant comme un élément essentiel pour accroître la compétitivité du secteur bioalimentaire québécois.

1.3 SAUVEGARDER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

L'état des ressources naturelles influe directement sur la viabilité des activités bioalimentaires et sur la qualité des produits. La fertilité des sols est essentielle à une activité agricole productive. De même, une ressource eau de qualité est indispensable à l'irrigation des cultures, à l'abreuvement des animaux, aux processus de transformation des aliments, etc. Une ressource halieutique de qualité en quantités suffisantes est également une condition essentielle à une industrie de la pêche prospère et durable.

Même si les ressources naturelles sont renouvelables, elles obéissent cependant à des lois naturelles qu'il est important de connaître pour prévoir les impacts liés à leur exploitation. L'amélioration de ces connaissances devient donc une nécessité pour l'établissement de bonnes pratiques environnementales. Plus les connaissances liées à l'exploitation des ressources naturelles seront approfondies, plus les services-conseils seront adaptés aux particularités des entreprises. Ainsi, il y aura plus de chances que le respect des règles environnementales ne nuise pas à la compétitivité des

entreprises.

Par ailleurs, du point de vue environnemental, on estime généralement qu'il faut favoriser dans les régions agricoles la conservation et la valorisation des habitats pour préserver le patrimoine de la faune et de la flore du Québec. Le milieu agricole reconnaît de plus en plus que l'agriculture peut cohabiter avec la faune et la flore indigènes et qu'elle peut aussi en tirer des avantages.

1.4 TRAVAILLER À UNE COHABITATION HARMONIEUSE DES PERSONNES ET ACTIVITÉS

Le développement du secteur bioalimentaire des dernières décennies a entraîné un déséquilibre dans la répartition des activités sur le territoire, en amenant une concentration de la production dans certaines régions et une diminution dans d'autres. Il en découle également un écart entre la capacité de production des entreprises et celle de l'environnement à recycler les résidus et les rejets.

À ce phénomène s'ajoutent les difficultés de cohabitation entre les entreprises bioalimentaires et les autres résidents du territoire. En effet, ces derniers craignent que la pollution par les odeurs et par le bruit, générée par certaines activités bioalimentaires, ne diminue leur qualité de vie. Cette situation amène des résidents à réclamer auprès de leurs élus municipaux de nouveaux règlements limitant certaines pratiques agricoles. Il y a donc une augmentation des contraintes liées à la localisation et à l'expansion des entreprises. Des pratiques compatibles avec le développement durable permettraient sûrement une meilleure utilisation du territoire et favoriseraient de bonnes relations entre les citoyens et les différents utilisateurs du territoire.

Il est primordial de se rappeler que le secteur bioalimentaire joue un rôle important dans l'économie québécoise, plus particulièrement dans celle des régions. Certains pays industrialisés ont même commencé à reconnaître aux activités agricoles une vocation d'occupation de l'espace et d'entretien des paysages qui vient compléter celle de production des aliments. Ainsi, toutes les difficultés de cohabitation rendent forcément difficile la participation du secteur bioalimentaire au développement des régions et à la mise en valeur de ses ressources, tant humaines que physiques.

2. CONTEXTE INTERNATIONAL

Le développement durable constitue un enjeu international important. Ainsi, le Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, a permis de mobiliser la planète autour de la problématique environnementale des prochaines années. Il a aussi conduit à l'établissement d'un plan d'action au regard de l'environnement pour le XXI^e siècle et à la signature de deux conventions, l'une sur la biodiversité et l'autre sur les changements climatiques. Dans cette foulée, le Québec a décidé de se doter d'une stratégie québécoise sur la biodiversité qui intègre le concept du développement durable.

Le Québec est également partenaire de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui contient une entente parallèle sur l'environnement. Cette entente permet pour la première fois à un

pays d'exiger de la part d'un pays exportateur qu'il fasse respecter ses législations environnementales, sous peine d'amendes ou de sanctions.

Le récent accord du GATT/OMC, pour sa part, autorise les gouvernements à mettre en place des mesures financières relatives à la protection de l'environnement, alors que les mesures de soutien interne agricole subissent plutôt des réductions. Quant aux services publics agricoles concernant l'environnement, ils ne sont soumis à aucune limite. L'accord contient aussi des règles permettant à un pays d'interdire les importations de produits polluants ou toxiques, afin de sauvegarder l'environnement et la santé des personnes. La question environnementale fait maintenant partie des travaux préparatoires aux prochaines négociations du GATT/OMC qui s'annoncent être celles de l'environnement, c'est-à-dire le " Green Round ".

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les liens d'interdépendance entre les différentes composantes du secteur bioalimentaire et de l'environnement n'ont pas été suffisamment reconnus dans l'élaboration des politiques gouvernementales. Pour atteindre un certain équilibre, les questions relatives à l'environnement devraient être prises en considération dès les premiers stades de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques bioalimentaires. De même, la formulation et l'exécution des politiques de l'environnement devraient tenir compte des effets potentiels que ces dernières peuvent avoir sur la production bioalimentaire, les revenus et les prix.

Parmi les principaux concurrents du Québec, les États-Unis, l'Union européenne et l'Ontario ont reconnu l'importance des recommandations de l'OCDE et ont déjà instauré des mesures significatives en matière de développement durable.

3. ÉTAT DE LA SITUATION

Plusieurs analyses réalisées au cours des dernières années permettent de dresser un portrait de l'état des ressources bioalimentaires au Québec ainsi que des coûts et des bénéfices liés à l'utilisation de ces dernières. Ces ressources concernent l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments ainsi que la pêche et l'aquiculture commerciales.

3.1 EN AGROALIMENTAIRE

L'agriculture a connu des progrès importants au cours des dernières années. Toutefois, cette amélioration de la performance n'a pas été sans effet sur les ressources et l'environnement. De même, le développement des activités de transformation et de distribution des aliments a amené un certain volume de déchets qui doit être minimisé ou du moins valorisé. Finalement, les problèmes environnementaux et de nuisances liés aux activités agroalimentaires soulèvent toute la question de la cohabitation harmonieuse avec les autres activités du territoire.

Des sols dégradés

L'inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec, réalisé entre 1987 et 1990, a permis de constater que 90 % des 486 000 hectares sous culture intensive de plantes annuelles connaissent des problèmes de dégradation. Ces problèmes sont caractérisés par une détérioration de la structure des sols, une diminution de la matière organique, un compactage, une acidification des sols ou une érosion.

Les superficies dégradées sont surtout situées dans les quatre régions agricoles suivantes : Richelieu - Saint-Hyacinthe, Sud-Ouest de Montréal, Bois-Francs et Nord-de-Montréal. Ces quatre régions contribuent pour environ la moitié des recettes monétaires agricoles et regroupent 50 % des meilleurs sols agricoles.

Ce phénomène pourrait être contré par de nouvelles pratiques agricoles qui comporteraient également des avantages économiques. À titre d'exemple, le travail réduit du sol, la culture sur billons et le semis direct dans le maïs-grain procureraient des bénéfices supérieurs à l'hectare par rapport aux pratiques conventionnelles avec labour.

Des cours d'eau en mauvais état

Les rivières sillonnant des zones de production agricole intensive contiennent souvent des contaminants d'origine agricole. Les cours d'eau des bassins versants des rivières Chaudière, Yamaska et L'Assomption sont les plus touchés par ce type de pollution. La dégradation des sols agricoles, conjuguée à une mauvaise gestion de l'eau, amène l'érosion d'un volume important de particules de sol. Cette dégradation des sols provoque aussi l'entraînement de matières fertilisantes et de pesticides qui aboutissent dans les eaux de surface et souterraines, ce qui représente la principale forme de pollution diffuse. Quant à la pollution ponctuelle, elle est principalement causée par les déficiences dans les modes d'entreposage des fumiers.

Au cours des dernières années, les efforts du gouvernement du Québec ont surtout porté sur les sources ponctuelles de pollution, avec l'entrée en vigueur du Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers (PAAGF), en 1988. L'application de ce programme a permis d'entreposer adéquatement 50 % du volume de déjections animales et de résoudre les cas les plus graves. Toutefois, selon les conclusions des dernières études environnementales sur le sujet, la pollution diffuse serait de loin la principale forme de pollution agricole.

Les risques liés aux intrants

En 1992, le secteur agricole achetait environ 80 % des pesticides vendus au Québec, dont 70 % d'herbicides, 17 % de fongicides et 10 % d'insecticides. Les herbicides, surtout utilisés dans la culture du maïs-grain, sont les pesticides les plus fréquemment décelés dans les cours d'eau. Les fongicides et les insecticides, employés particulièrement dans les cultures de fruits et de légumes, peuvent parfois se retrouver en traces dans les aliments, ce qui comporte des risques pour la santé.

des consommateurs et consommatrices. Le MAPAQ a mis en place, en 1992, une stratégie visant à réduire de 50 % l'usage de pesticides d'ici l'an 2000. Bien que des données statistiques ne soient pas disponibles, les renseignements obtenus dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire indiquent un certain fléchissement des quantités de pesticides utilisées mais les efforts devront être poursuivis afin d'atteindre l'objectif établi.

Les engrais de ferme et minéraux sont parfois épandus de façons inappropriées et à des doses qui dépassent les besoins des cultures. Cette situation augmente considérablement le risque de contamination des cours d'eau. Selon l'inventaire des problèmes de dégradation des sols, 63 % des sols en culture intensive de plantes annuelles souffriraient de surfertilisation. Les engrais minéraux et les fumiers mis en surplus des besoins nutritifs des cultures représenteraient une valeur d'environ 65 millions de dollars pour 1993.

En ce qui regarde l'usage inapproprié des médicaments dans la régie d'élevage des animaux, il risque d'entraîner l'accumulation de résidus médicamenteux qui pourraient occasionner notamment des problèmes de santé chez les consommateurs et consommatrices, des difficultés de mise en marché des produits d'origine animale et des problèmes de fabrication lors de la transformation des produits laitiers.

Une consommation importante d'énergie

La consommation énergétique du secteur agroalimentaire représente environ 11 % de la consommation totale en énergie. La production agricole consomme 28 % de cette énergie. Le coût des produits pétroliers à la ferme représente environ 6,5 % des frais d'exploitation, dont les trois quarts se rattachent aux opérations culturales. L'exploitation agricole consomme aussi, de façon indirecte, une grande quantité d'énergie qui sert à la production des engrais chimiques, des pesticides et des autres intrants. La dépense énergétique pour ces intrants représente plus de 50 % de la dépense totale d'énergie pour les principales productions agricoles.

Pour leur part, la transformation et l'emballage des aliments consomment 22 % du total de l'énergie utilisée par l'agroalimentaire, pendant que la distribution alimentaire, d'une part, et l'entreposage et la préparation des aliments, d'autre part, se répartissent respectivement 18 % et 32 % de ce total. Il apparaît donc que des gains appréciables pourraient être réalisés par la mise en place de mesures visant à réduire la consommation d'énergie.

Des rejets de transformation à valoriser

L'industrie de la transformation des aliments consomme beaucoup d'eau et, forcément, en rejette une grande partie après usage, ce qui constitue une source de pollution ponctuelle. Actuellement, environ 75 % des eaux rejetées par les entreprises de transformation subissent déjà, en bout de ligne, un traitement approprié avant de se retrouver dans les cours d'eau environnants.

Par ailleurs, selon le Centre québécois de la valorisation de la biomasse (CQVB), les entreprises de transformation génèrent un peu plus de deux millions de tonnes métriques en rejets solides, soit l'équivalent de 300 000 tonnes de matières sèches. Environ 85 % de ces résidus sont récupérés. Toutefois, l'approche actuelle de récupération consiste davantage en une disposition à moindres coûts qu'en une transformation entraînant une véritable valeur ajoutée. Quant aux 15 % restants, ils sont jetés même si certains résidus présentent un potentiel de valorisation.

Des déchets d'emballage à réduire

L'évolution dans les tendances de consommation a entraîné une plus grande utilisation des emballages, qui représentent 8 % du dollar alimentaire dépensé par les consommateurs et 15 % du volume des déchets domestiques. Certains pays commencent à adopter des règles environnementales sur les emballages et exigent que les produits importés respectent l'application des 4R dans la gestion des emballages (réduction, récupération, recyclage et réutilisation).

Le Protocole national sur l'emballage, adopté en 1990, avait comme objectif de réduire de 50 % par rapport à 1988 le poids des emballages jetés au rebut. Cette réduction devrait se faire d'ici l'an 2000. Selon le premier bilan, le volume d'emballage rejeté a été réduit de 21 % entre 1988 et 1992. L'atteinte totale de l'objectif nécessitera un meilleur maillage entre les transformateurs, les distributeurs, les gouvernements et l'industrie du recyclage, ainsi qu'une sensibilisation plus importante des consommateurs et consommatrices à l'impact de leurs habitudes alimentaires sur la production de déchets.

Des difficultés de cohabitation

Au Québec comme dans les autres pays industrialisés, les exigences environnementales des résidents et résidentes du territoire apportent de plus en plus de contraintes à la localisation des entreprises et au développement des activités du secteur. Ces difficultés limitent également la participation du secteur agroalimentaire à la dynamisation des milieux ruraux.

Des citoyennes et citoyens, inquiets des répercussions des activités agricoles sur la qualité de leur milieu de vie, réclament l'adoption de règlements restreignant certaines pratiques et limitant l'agriculture à des zones attitrées. Ces revendications sont plus fréquentes dans les zones intensives de production mais s'étendent de plus en plus au reste du territoire, par crainte d'une détérioration de l'environnement. Cette situation constitue un frein important au développement des secteurs de la production de porcs et de maïs.

De plus, certaines activités de transformation des aliments produisent des odeurs et des bruits incommodants, ce qui oblige les entreprises à s'établir à l'extérieur du périmètre urbain. Comme ces établissements de transformation ont à assurer le traitement de leurs eaux usées, ils doivent assumer des coûts plus élevés pour ce faire, puisqu'en zone rurale, les municipalités sont moins en mesure d'offrir ce genre de services.

3.2 EN PÊCHES ET AQUICULTURE COMMERCIALES

Dans le domaine des pêches commerciales, l'abondance et la diversité de la ressource halieutique sont intimement associées à la viabilité de cette industrie. De même, l'aquiculture doit compter sur un milieu naturel de qualité.

Inadéquation entre la ressource maritime et le potentiel d'exploitation

Les stocks de poissons d'espèces traditionnelles, surtout ceux de la morue, ont baissé d'une façon importante au cours des dernières années. Depuis plusieurs années, la pêche dans le golfe du Saint-Laurent est contingentée afin d'éviter une surexploitation des stocks. Force est de constater que les résultats ont été plutôt décevants, si bien qu'un moratoire sur la pêche de ces poissons dans le golfe du Saint-Laurent a été imposé en 1993.

Les facteurs naturels sont complexes et impossibles à cerner complètement. La ressource est inévitablement cyclique et il s'agit d'un facteur avec lequel l'industrie doit composer. Chaque pêcheur est appelé à développer une plus grande responsabilisation envers la ressource marine en cessant les rejets en mer et la capture de petits individus, en fournissant des déclarations exactes sur les captures et en explorant de nouvelles avenues telles que l'ensemencement et la régénération des stocks naturels. De même, le développement de la pêche d'espèces non traditionnelles représente une solution de rechange intéressante à la pêche d'espèces en déclin. Les marchés pour ces espèces restent toutefois à développer.

Par ailleurs, la gestion des pêches du passé a conduit à une surenchère entre les provinces de l'Atlantique. En effet, celles-ci ont favorisé le développement de leur capacité de pêche afin de capturer la plus large part possible des contingents. Depuis, de nouvelles règles de gestion ont été introduites. Toutefois, les entreprises de pêche et de transformation demeurent aux prises avec des actifs importants à rentabiliser et des revenus moindres compte tenu du déclin de la ressource. Sans compter que le partage actuel des responsabilités entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral dans le domaine des pêches maritimes a causé et cause encore certaines difficultés de cohésion entre la gestion des ressources halieutiques et les programmes de développement. La pérennité de la ressource implique une utilisation rationnelle des espèces en équilibre avec les capacités de capture et de transformation.

Une ressource en eau douce à préserver et à valoriser

La pêche commerciale des espèces migratrices en eau douce, effectuée principalement dans le corridor fluvial et dans l'estuaire, a également régressé. La détérioration de l'habitat du poisson serait en grande partie la cause de la diminution observée de la quantité et de la qualité de ces stocks. Par ailleurs, il y a actuellement des espèces et des plans d'eau douce qui pourraient être mieux exploités ou qui seraient à exploiter, particulièrement dans le nord du Québec.

À ce stade, il devient donc nécessaire d'accroître les connaissances au regard des ressources halieutiques en eau douce et d'accentuer les échanges avec les divers usagers de cette ressource, notamment les pêcheurs commerciaux et sportifs ainsi que les autochtones. De cette façon, il sera possible d'établir des volumes de captures qui respectent l'état des stocks et un partage équitable entre les divers utilisateurs.

Un développement aquicole qui intègre les aspects environnementaux

L'aquiculture, un domaine d'avenir pour le Québec en raison de ses importantes réserves d'eau douce, pourrait être limitée dans son développement si les aspects environnementaux n'y sont pas intégrés.

En effet, l'aquiculture est très vulnérable aux problèmes de pollution ; elle exige notamment une eau de qualité en provenance du milieu naturel. En contrepartie, elle peut aussi générer des charges polluantes susceptibles d'entraîner une dégradation du milieu naturel.

Quoi qu'il en soit, le développement de l'aquiculture en est encore à ses débuts et a donc actuellement un faible impact sur l'environnement. Toutefois, il faut profiter de l'occasion pour implanter, dès le départ, des pratiques aquicoles respectueuses des ressources et de l'environnement **et ainsi se mettre à l'abri de contraintes futures.**

4. ORIENTATIONS

La politique ministérielle prend en considération quatre grandes préoccupations : produire des aliments sains et nutritifs, sauvegarder l'environnement et conserver les ressources, soutenir la compétitivité du secteur et travailler à une cohabitation harmonieuse sur le territoire. Par cette politique de développement durable, le ministère et les organismes souhaitent amener les partenaires du secteur bioalimentaire à partager leurs préoccupations et à analyser leurs interventions en fonction de ces quatre facteurs.

4.1 LES CONSENSUS DU FORUM SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présente action ministérielle respecte les conclusions du Forum sur le développement durable du secteur bioalimentaire québécois. Cet événement a été l'occasion de réunir des intervenants des trois maillons du secteur bioalimentaire, des groupes environnementaux, des représentants municipaux et gouvernementaux ainsi que des intervenants des milieux universitaires, de la santé et de la consommation. Tous ensemble, ils ont défini une vision commune du développement durable.

Cette vision s'articule autour de six orientations :

- mobiliser les intervenants autour d'objectifs clairs, réalistes, mesurables et selon un échéancier précis en faveur d'une réduction de la dégradation des ressources et de l'environnement, tout en

assurant la compétitivité du secteur ;

- promouvoir la gestion intégrée des ressources auprès des entreprises et des gens du secteur bioalimentaire ;
- développer et rendre les politiques et programmes concernant le secteur bioalimentaire compatibles avec le développement durable ;
- répertorier, développer, adapter et transférer les connaissances permettant une utilisation durable des ressources ;
- travailler, avec les partenaires gouvernementaux et les intervenants concernés, à l'établissement d'une cohabitation harmonieuse, actuelle et future du secteur bioalimentaire avec les autres activités du milieu ;
- intégrer dans la stratégie de conquête des marchés intérieurs et extérieurs une image de marque crédible associée à la protection de l'environnement et à la qualité des aliments .

4.2 UNE EXIGENCE : LA MOBILISATION

À la lumière des grandes orientations du Forum sur le développement durable, la mobilisation des partenaires est une condition essentielle au développement durable du secteur bioalimentaire. Pour développer un secteur bioalimentaire compétitif, respectueux des ressources et de l'environnement et en harmonie avec les autres activités du territoire, il est nécessaire que les divers partenaires concernés se concertent et s'engagent dans la réalisation d'objectifs communs.

Pour ce faire, l'ensemble des partenaires doivent avoir l'occasion d'échanger leurs points de vue sur les problématiques particulières vécues à l'échelle régionale ou sectorielle ainsi que sur les solutions à mettre de l'avant. Les services-conseils privés et publics, les unités de recherche, le milieu de la formation, les gestionnaires de programmes et réglementations, et bien sûr les entreprises elles-mêmes doivent être mises à contribution. Le secteur bioalimentaire compte déjà plusieurs initiatives à son actif qu'il faut maintenant multiplier.

Par l'implantation de la politique ministérielle de développement durable, le ministère et les organismes entendent susciter le changement en favorisant la concertation et en offrant leur appui à la mise en oeuvre de solutions par :

§ une approche éducative qui mise sur la sensibilisation, la formation et le transfert des connaissances aux hommes et aux femmes qui travaillent quotidiennement à tous les maillons de la chaîne bioalimentaire ;

§ une approche incitative caractérisée par des mesures d'accompagnement qui font appel aux

partenaires pour définir et mettre en oeuvre de nouvelles façons de faire ;

§ une approche réglementaire appropriée ;

§ une approche qui propose une période d'adaptation du secteur et qui, pour chaque action, prévoit des objectifs précis, un calendrier et la production de bilans périodiques.

5. PLAN D'ACTION

Dans la foulée des orientations du Forum, le MAPAQ et les organismes ont privilégié cinq voies d'action, auxquelles se rattachent des mesures spécifiques qui constituent leur plan d'action pour les années 1995 à 2000. Chaque direction générale du ministère et chacun des organismes relevant du ministre se doteront d'une programmation d'activités qui viendra appuyer ce plan.

5.1 L'ADAPTATION DES ENTREPRISES

L'adaptation des systèmes de production des entreprises passe par l'adoption de bonnes pratiques de gestion et l'introduction de techniques appropriées. Ainsi, pour favoriser, d'ici cinq ans, l'implantation de la gestion intégrée des ressources dans les entreprises agricoles, le ministère et les organismes travailleront en collaboration avec les partenaires à :

§ définir et mettre en oeuvre avec les partenaires un guide des bonnes pratiques agricoles qui énoncera les règles de l'art et qui intégrera les mesures appropriées et déterminées lors du forum, pour produire dans le respect optimal de l'environnement, avec le souci de la viabilité économique des entreprises et d'une cohabitation harmonieuse des activités rurales.

§ cibler les entreprises agricoles présentant des risques environnementaux et déterminer les démarches leur permettant de réaliser une gestion intégrée des ressources, c'est-à-dire de concilier les objectifs économiques et environnementaux ;

§ offrir aux entreprises ciblées des services professionnels et une aide financière pour assurer une gestion intégrée des ressources.

Dans le secteur bioalimentaire, le ministère et les organismes accompagneront les entreprises, de la production à la mise en marché, dans leurs projets d'adaptation des procédés industriels et dans tout ce qui concerne les emballages afin d'en arriver à une meilleure utilisation des ressources et des matières premières ainsi que la protection de l'environnement (rejets liquides, solides, emballages). En ce sens, ils :

§ offriront aux entreprises des outils de mesure et de diagnostic technologique appropriés ;

§ développeront, avec des associations représentatives de l'industrie, des outils d'analyse technique

des procédés de transformation et de distribution ;

§ soutiendront la réalisation de projets utilisant des technologies plus soucieuses de l'environnement et de la conservation des ressources ainsi que la réalisation de projets qui appliquent les 4R (réduction, récupération, recyclage et réutilisation) dans la gestion des emballages.

Finalement, en ce qui concerne le secteur aquicole, le ministère et les organismes développeront des services-conseils et des outils dans le domaine de la formation et des technologies respectueuses des ressources et de l'environnement.

5.2 LA PROMOTION DE STRATÉGIES COLLECTIVES

Pour que le développement durable devienne une responsabilité partagée avec les partenaires du secteur bioalimentaire, l'intervention ministérielle visera à favoriser des stratégies concertées.

Ce travail de concertation sera nécessaire pour :

§ poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie phytosanitaire, qui vise à réduire de 50 % l'utilisation des pesticides en agriculture d'ici l'an 2000 ;

§ élaborer une stratégie zoosanitaire qui permettra de faire une meilleure prévention des maladies pouvant affecter le cheptel et de réduire l'utilisation des médicaments ;

§ élaborer, dans le respect de la Stratégie québécoise d'efficacité énergétique, une stratégie d'économie d'énergie adaptée au secteur bioalimentaire.

L'action du ministère et des organismes visera également à :

§ soutenir les projets issus de la concertation régionale et ceux liés à des bassins versants dans l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies agroenvironnementales permettant :

- de dresser le portrait de la situation régionale ;
- de définir des objectifs régionaux ;
- de coordonner l'action des intervenants et intervenantes en région ;
- de réaliser des activités régionales de sensibilisation et de formation ;
- d'implanter des services collectifs dédiés à la conservation des ressources et à la protection de l'eau, tels que des clubs d'encadrement technique et des agences de gestion des surplus de fumiers.

§ instaurer, avec les partenaires du milieu, un mécanisme permettant :

- de prévenir et de résoudre les litiges avec les résidents et résidentes du territoire en matière de pratiques agricoles ;
- **de limiter l'agrandissement de périmètres d'urbanisation en zone agricole dans le respect de la permanence de cette zone;**

Dans la foulée du Forum sur les pêches maritimes du Québec, le ministère et les organismes travailleront, avec les partenaires, en vue de mettre en place les meilleurs moyens :

§ de rétablir un équilibre entre la ressource disponible et la capacité de captures de l'industrie des pêches, tout en protégeant la quote-part du Québec dans les pêches de l'Atlantique;

§ d'augmenter la ressource halieutique en améliorant la sélection des espèces et en tenant compte des problèmes écologiques que peuvent causer certains engins de pêches dans le milieu marin;

§ de s'assurer que le redémarrage de l'exploitation des ressources en rupture de stocks se fasse de façon concertée et soit basé sur le principe de la prudence afin de ne pas provoquer de nouvelles surexploitations.

Finalement, le ministère invitera les partenaires concernés à définir une stratégie d'action permettant un développement équilibré de la pêche commerciale en eau douce au Québec.

5.3 LA RÉVISION DES POLITIQUES

Afin de favoriser l'implantation de pratiques bioalimentaires compatibles avec le développement durable, le ministère et les organismes :

§ s'assureront que leurs programmes et politiques favorisent le développement d'un secteur bioalimentaire compétitif et respectueux des ressources et de l'environnement, en :

- soumettant, d'ici 1997, l'ensemble de leurs programmes à un processus d'analyse environnementale ;
- procédant subséquemment, en consultation avec les clientèles visées, aux ajustements nécessaires, notamment l'introduction de paramètres environnementaux ou de gestion intégrée des ressources dans la conception et l'administration de leurs programmes ;
- élargissant, dès 1995-1996, le champ d'intervention de SOQUIA, afin de soutenir le développement d'entreprises qui offrent des systèmes et des produits permettant de réduire les problèmes environnementaux liés aux activités agricoles et bioalimentaires.

§ mettront en place, en plus de l'aide à la gestion intégrée des ressources, des mesures incitatives comme :

- une protection accrue contre les variations de taux d'intérêt sur les prêts visant l'adaptation des entreprises agricoles aux normes environnementales ;
- une formule de tarification en assurances agricoles, développée en consultation avec la clientèle, qui avantage les entreprises pratiquant une gestion intégrée de leurs ressources ;
- la dotation, avec les partenaires du Forum, d'un fonds de partenariat sur le développement durable qui servira à soutenir des initiatives provenant du milieu bioalimentaire.

§ s'assureront de la prise en compte des facteurs de compétitivité dans la définition ou révision des réglementations liées à l'environnement et aux exigences sanitaires et phytosanitaires, notamment en mettant en place une vigie sur l'évolution des politiques dans les autres pays et provinces, ainsi que sur les règles du commerce international dans ce domaine.

5.4 L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DES TECHNOLOGIES

La recherche et le développement, le transfert et la veille technologiques ainsi que la formation seront essentiels pour que les entreprises soient en mesure d'intégrer des modes de production ou de transformation performants, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental. Afin de favoriser le développement et le transfert des connaissances dans le domaine du développement durable, le ministère et les organismes :

§ amélioreront l'effort de recherche fondamentale et appliquée, de développement ainsi que de veille technologique dans le domaine du développement durable, en :

- intégrant les considérations environnementales et de conservation des ressources dans tous les programmes de recherche et de développement réalisés ou financés par le MAPAQ ;
- mettant en place des programmes de recherche multidisciplinaires pour développer des outils de gestion intégrée et des technologies respectueuses de l'environnement, dont la création d'un consortium de recherche sur la fertilisation intégrée ;
- associant davantage les usagers et usagères à la planification, à la réalisation et au transfert des résultats des travaux de recherche par :
- un plan de régionalisation des activités de recherche et de développement mettant en priorité le développement durable ;

- la création d'un réseau de fermes-pilotes qui mettront à l'essai des pratiques mieux adaptées à la conservation de l'environnement, en partenariat avec des stations de recherche ;
- la mise sur pied de colloques régionaux où les résultats de recherche et d'expérimentation les plus récents seront présentés, tant en ce qui concerne l'agroalimentaire que les pêches et l'aquiculture.

§ offriront aux ressources humaines du secteur agroalimentaire et du secteur des pêches des cours de formation régulière et sur mesure ainsi que des cours de perfectionnement adaptés au développement durable, en :

- intégrant l'enseignement des technologies et pratiques axées sur le développement durable dans les programmes de formation ;
- mettant à jour les cours de formation sur les pesticides destinés aux agriculteurs et agricultrices et en les rendant plus accessibles ;
- implantant, à l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière, un nouveau programme intitulé " Technologies des productions horticoles et de l'environnement " ;
- offrant de la formation continue dans le domaine au personnel du MAPAQ et des organismes.

5.5 L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

Une information à jour sur les liens entre les activités bioalimentaires et l'environnement naturel est nécessaire pour alimenter les processus de décision. Il est également important d'informer le grand public pour qu'il puisse devenir un partenaire de premier plan dans cette démarche. Ainsi, le ministère et les organismes :

§ offriront aux intervenants et intervenantes de l'agroalimentaire, des pêches et de l'aquiculture une information stratégique sur les interactions du secteur avec l'environnement et la conservation des ressources, par :

- la mise en place d'indicateurs agroenvironnementaux ;
- la mise sur pied d'un système d'information sur les résidus de pesticides pouvant se retrouver dans la chaîne bioalimentaire ;
- la réalisation d'études relatives :
 - aux coûts de dégradation des ressources et de l'environnement ;

- aux avantages découlant des pratiques de gestion intégrée ;
- aux préoccupations et aux exigences des consommateurs et consommatrices quant à la qualité des aliments et à la protection de l'environnement ;
- aux façons d'utiliser les produits ou sous-produits bioalimentaires dans la fabrication de produits non alimentaires ;
- aux captures, à la transformation et à la commercialisation des espèces sous-exploitées.

§ informeront le grand public et les organisations préoccupées par les questions environnementales sur les efforts déployés par le secteur en matière de développement durable, en :

- informant les instances décisionnelles régionales et la population des actions du secteur bioalimentaire au regard de la conservation des ressources et de la protection de l'environnement ;
- soutenant les filières dans leurs efforts pour faire reconnaître auprès des consommateurs et consommatrices leurs produits comme des produits de qualité, respectueux des ressources et de l'environnement ;
- donnant aux consommateurs et consommatrices et aux acteurs de la chaîne bioalimentaire l'information leur permettant de préserver la salubrité et l'innocuité des aliments pour minimiser les pertes et réduire d'autant le volume de déchets alimentaires.

6. MISE EN OEUVRE ET SUIVI

Afin de s'assurer de l'efficacité de la mise en oeuvre de la *Politique ministérielle de développement durable* , des mesures seront mises de l'avant dans un but de coordination des actions de tous les partenaires. À cet effet, la politique prévoit ce qui suit :

§ inviter le comité de suivi du Forum sur le développement durable à :

- soutenir la dynamique de concertation nécessaire à la mise en oeuvre de la politique ministérielle ;
- soumettre ses recommandations quant aux résultats de l'analyse environnementale des programmes et politiques du ministère et des organismes relevant du ministre ;
- inciter tous les partenaires à se doter d'un plan d'action dans ce domaine ;
- assurer la cohérence de l'ensemble des démarches.

§ confier au Comité de suivi du Forum sur les pêches maritimes au Québec le suivi des mesures concernant les pêches maritimes ;

§ nommer un responsable ministériel relevant du sous-ministre qui sera chargé :

- d'assurer la mise en oeuvre de la politique ministérielle ;
- de produire un bilan annuel concernant l'état d'avancement des travaux liés à la politique ministérielle.

7. CONCLUSION

La politique ministérielle de développement durable constitue un engagement majeur du ministère et des organismes à participer avec les divers acteurs du secteur au développement d'une industrie bioalimentaire en mesure de produire des aliments sains et nutritifs, compétitive, respectueuse des ressources et de l'environnement et en harmonie avec les gens et les diverses activités du territoire.

La politique ministérielle respecte les conclusions du Forum sur le développement durable et elle représente la première étape d'un cheminement qui amènera le secteur bioalimentaire à se doter d'une politique plus globale en matière de développement durable.

Le ministère s'engage à établir un calendrier de réalisation pour chaque action, à remettre un bilan annuel au Comité de suivi du forum et à évaluer les résultats atteints après cinq ans.

Le succès de cette politique ministérielle est intimement lié à la responsabilisation de chacun des intervenants face à ce défi et à leur capacité à se mobiliser collectivement. Les hommes et les femmes du secteur ont su relever de grands défis par le passé, et encore une fois, ils sauront être à la hauteur. Le secteur possède déjà de nombreux atouts, il s'agit maintenant de passer à l'action pour la suite des choses.



Lien externe à la publication

Vous avez sélectionné un lien pointant vers une ressource externe à la publication. Pour accéder aux liens externes utilisez directement le site de l'éditeur